

02 déc 2012 -20:01

## Sadia Sheikh : les parents à nouveau jugés

Bruxelles, le 2 décembre 2012 – Ce lundi, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes maintiendra sa constitution de partie civile au procès des parents de Sadia Sheikh qui s'ouvre à la Cour d'assises de la Province de Namur.

### Contexte

Sadia avait été assassinée en 2007 par son frère au motif qu'elle était une femme et ne pouvait se soustraire au mariage forcé imposé par sa famille. Sa petite sœur et ses parents avaient été également condamnés en décembre 2011 par l'arrêt rendu par la Cour d'assises de la Province de Hainaut pour assassinat et tentative de mariage forcé avec la circonstance aggravante de motif discriminatoire. Aujourd'hui, suite à la décision de la Cour de cassation du 25 avril 2012 les parents de Sadia doivent être jugés à nouveau.

### Pourquoi un nouveau procès ?

Ce nouveau procès ne remet pas en cause les condamnations du frère et de la sœur de Sadia, ces derniers restent condamnés respectivement à 15 ans et 5 ans d'emprisonnement. Et l'arrêt de la Cour de cassation ne remet pas non plus en cause l'arrêt prononcé par la Cour d'assises de la Province de Hainaut, à savoir la reconnaissance du caractère forcé du mariage projeté, et de la circonstance aggravante liée au fait que Sadia avait été tuée notamment parce qu'elle était une femme. Ce que la Cour de cassation a critiqué porte sur la motivation de la décision de la Cour d'assises concernant le type de participation des parents au crime commis par la main de leur fils.

*« Il est tout à fait normal que le procès recommence, explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, car autant nous voulons que la mémoire de Sadia soit respectée en condamnant les auteurs, coauteurs et/ou complices de son assassinat, autant nous voulons que cela se fasse dans le respect des lois et avec un procès équitable et juste. »*

### Les enjeux

*« Nous espérons que ce nouveau procès ne soit pas interprété par les médias et l'opinion publique comme un appel de la première décision, ajoute Michel Pasteel. Ce serait donner un mauvais signal aux auteurs de violences liées à l'honneur. »*

La question de la part prise par les parents dans le mariage et l'assassinat de leur fille est évidemment cruciale dans la lutte contre les mariages forcés, les violences liées à l'honneur et l'égalité des femmes et des hommes. *« En effet, face à la problématique des crimes d'honneur, les commanditaires sont souvent des membres de la famille. Reconnaître l'implication des parents, équivaut à reconnaître le poids des traditions familiales dans la famille de Sadia et de la conséquence de leur non-respect sur l'honneur de la famille, explique Michel Pasteel. »*

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes s'est porté partie civile dans ce procès en mémoire de Sadia et pour dénoncer ces violences intolérables au nom desquelles de nombreuses jeunes filles sont

assassinées parce qu'elles sont des femmes et qu'elles ont refusé que leur condition féminine ne se résume au respect de traditions culturelles archaïques et patriarcales.

*« Ce procès, de par sa médiatisation aidera sûrement les victimes de violences liées à l'honneur à ne pas accepter leur sort, à oser parler, et à faire comprendre aux familles, auteurs de ces violences, que l'avenir de leur fille ne leur appartient pas, ses choix ne conditionnent pas l'honneur de toute une famille et ne peuvent justifier aucune violence, déclare Michel Pasteel. »*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)